

Signature d'une déclaration commune pour le livre visant à garantir le droit des auteurs et préserver ceux des lecteurs

À l'occasion de la Foire du livre de Francfort et à l'initiative de Vincent Monadé, président du Centre national du livre, plusieurs responsables d'organismes européens du livre ont signé le 9 octobre 2014 la première déclaration commune pour le livre, en présence des fédérations professionnelles européennes et des partenaires français. Cette déclaration a pour objectif de garantir le droit des auteurs et préserver ceux des lecteurs. Elle vise à favoriser l'émergence de positions communes pour la défense du droit d'auteur, un taux de TVA réduit sur les livres imprimés et numériques et le libre choix du lecteur, soit l'interopérabilité permettant de lire n'importe quel ouvrage sur l'appareil de son choix. Des actions collectives pourront ainsi être menées en collaboration avec les fédérations professionnelles européennes.